

Figure 8 : Localisation des axes de migration

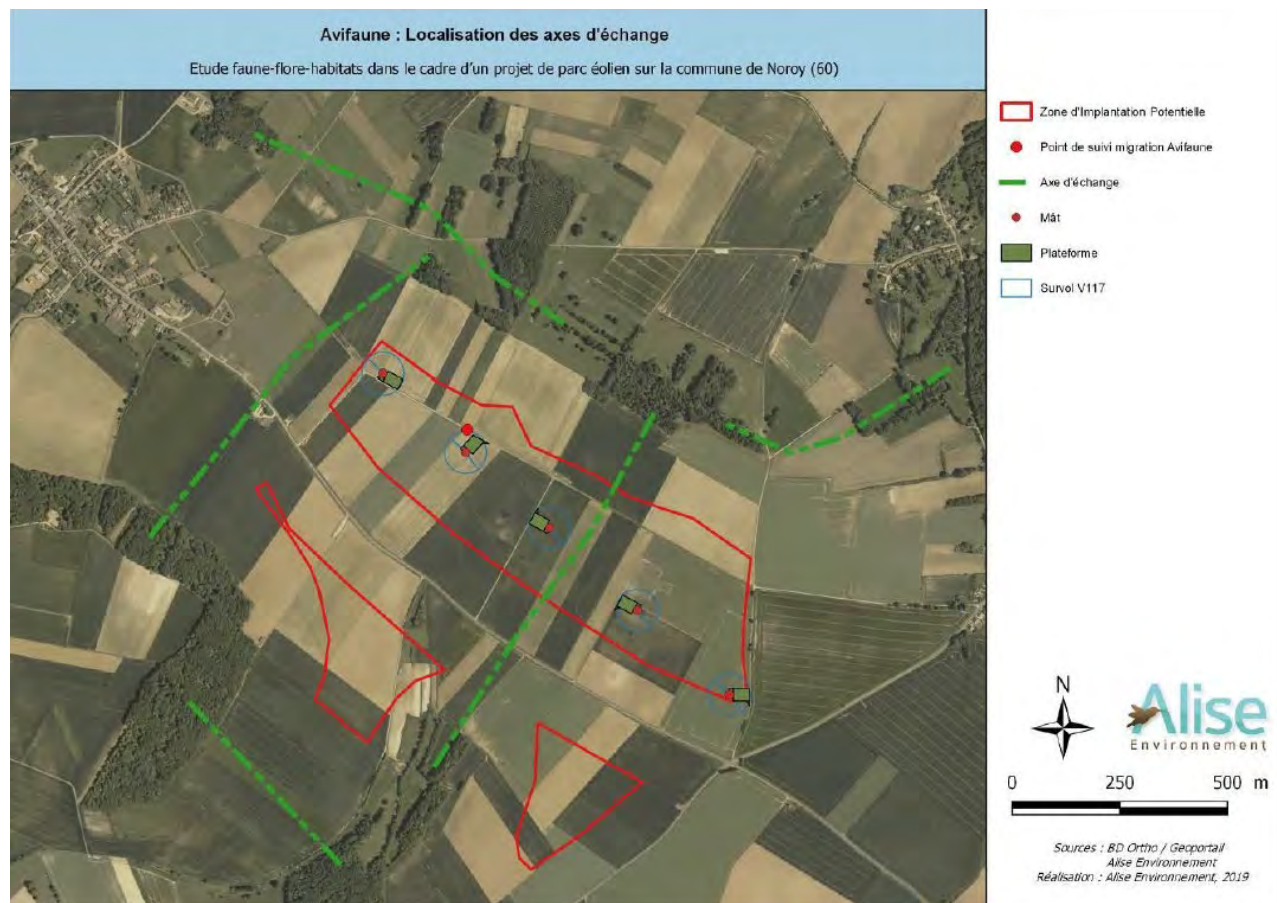


Figure 9 : Localisation des axes d'échanges

5.1.2. CHIROPTERES (CHAUVE-SOURIS)

13 passages de terrain ont été réalisés à ce jour sur le site d'étude entre le 3 avril et le 10 octobre 2018. Ces prospections couvrent la période de transit printanier (15 mars au 15 mai), la période de parturition (15 mai au 15 août) et la période de transit automnal (15 août au 15 octobre). La répartition des passages est la suivante :

Transit printanier (15 mars au 15 mai)

3 sorties nocturnes. Au moins 2 espèces de Chiroptères différentes

- Pipistrelle commune : Espèce sédentaire. Contactée en chasse et transit.
- Oreillards (roux et/ou gris) : Espèces sédentaires. Contactée en transit, hors ZIP.

Parturition (15 mai au 15 août)

5 sorties nocturnes. Au moins 5 espèces de Chiroptères différentes

- Pipistrelle commune : Espèce sédentaire. Contactée en chasse, transit et cris sociaux, dans la ZIP.
- Sérotine commune : Espèce sédentaire. Contactée en transit, hors ZIP.
- Noctule de Leisler : Espèce migratrice, Contactée en transit, hors ZIP.
- Noctule commune : Espèce migratrice, Contactée en transit, dans la ZIP.
- Murins : Espèces sédentaires. Contactés en transit, hors ZIP.

Transit automnal (15 août au 15 octobre)

5 sorties nocturnes. Au moins 5 espèces de Chiroptères différentes

- Pipistrelle commune : Espèce sédentaire. Contactée en chasse, transit et cris sociaux, dans la ZIP.
- Sérotine commune : Espèce sédentaire. Contactée en chasse, dans la ZIP.
- Noctule de Leisler : Espèce migratrice, Contactée en transit, dans la ZIP.
- Oreillards (roux et/ou gris) : Espèces sédentaires. Contactée en transit, hors ZIP.
- Grand Murin : Espèce sédentaire. Contactés en transit, hors ZIP.

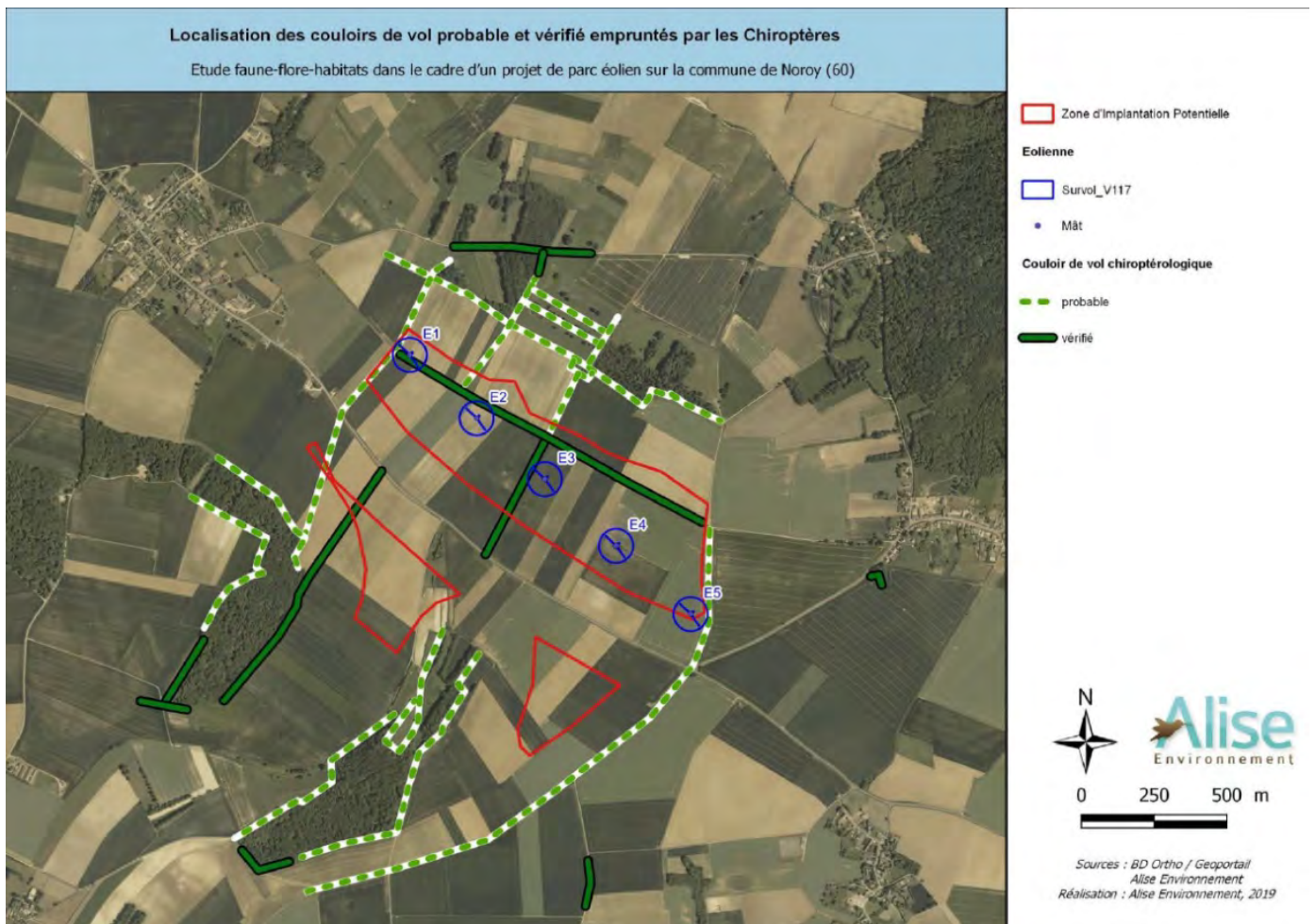


Figure 10 : Cartographie des couloirs de vol probable et vérifié empruntés par les chiroptères

Sur le milieu paysager

La zone d'étude s'étend sur les communes de Noroy et de Cernoy dans la communauté de communes du Plateau picard, au sud-est de Saint-Just-en-Chaussée, dans le département de l'Oise, région Hauts de France. Le projet final est compris uniquement sur la commune de Noroy.

Les monuments historiques

L'analyse des perceptions visuelles en direction de l'aire d'étude immédiate a permis de mettre en exergue un certain nombre d'enjeux et de sensibilités :

- Tous les monuments historiques sont dans le département de l'Oise. Deux sont compris dans le périmètre immédiat, l'église Noroy et la chapelle des Trois Etots. Onze monuments historiques sont dans le périmètre rapproché, distants de plus de 1,5 km du site étudié.
- Les sites ont été répertoriés à l'aide de l'Atlas des patrimoines (DRAC). Tous sont dans le département de l'Oise. Aucun n'est présent dans le périmètre rapproché. Tous sont inclus dans le périmètre éloigné et distants de plus de 7 km du site étudié (butte de Clermont le plus proche).
- Un seul SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables) est inventorié, à Saint-Martin-aux-Bois dans le périmètre éloigné, ancienne ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager), à environ 8.5 km au nord du site étudié.
- Aucun site Unesco n'est compris dans le périmètre éloigné. En limite Est du périmètre éloigné, le cimetière militaire franco-allemand de Vignemont compte parmi les « sites funéraires et mémoriels de la première Guerre Mondiale - Front Ouest » de la candidature Unesco en cours (dossier d'inscription déposé en 2017, prévu à l'examen par l'Unesco en 2021). Ce cimetière localisé dans le Noyonnais est éloigné du site étudié d'environ 18 km.

Aucun bourg avec le label « Plus beau village de France » n'est inventorié dans le périmètre éloigné (source : www.les-plus-beaux-villages-de-france.org).

- Un jardin labellisé « Jardin remarquable » est inventorié dans le périmètre éloigné (source : comité des parcs et jardins de France, <http://www.parcsetjardins.fr>), celui du château de Compiègne à environ 22 km à l'est du site étudié.
- Aucun Parc Naturel Régional (PNR) n'est compris dans l'aire d'étude (source : DREAL).
- Aucun Parc National n'est compris dans l'aire d'étude (source : DREAL).
- Aucun Pays et Ville d'Art et d'Histoire du Revermont n'est compris dans le périmètre éloigné (www.vpah.culture.fr). La ville de Beauvais à environ 30 km à l'ouest du périmètre éloigné dispose du label Ville d'Art et d'Histoire.

Synthèse hiérarchisée des enjeux du projet

Il est possible de résumer de manière synthétique les enjeux patrimoniaux et paysagers selon différents périmètres.

Les enjeux paysagers :

- Périmètre immédiat :
 - Plaine d'Estrées-Saint-Denis en limite est du site étudié (< 1 km)
- Périmètre rapproché :
 - Plaine d'Estrées-Saint-Denis à l'est (< 1 km)

- Périmètre éloigné :
 - Plateau Clermontois au sud (zone d'enjeux très forts, > 6 km)
 - Vallée de l'Oise au sud et au sud-est (zone d'enjeux très forts, > 8,5 km)
 - Vallée du Thérain au sud-ouest (zone d'enjeux très forts, > 16 km)
 - Vallée de l'Aronde à l'est (> 8 km)
 - Vallée de la Brèche à l'ouest (> 9,5 km)
 - Basse vallée du Thérain au sud-ouest (> 12,5 km)
 - Marais de Sacy au sud (> 8 km)
 - Massif des Trois Forêts en limite sud du périmètre éloigné (> 16 km)

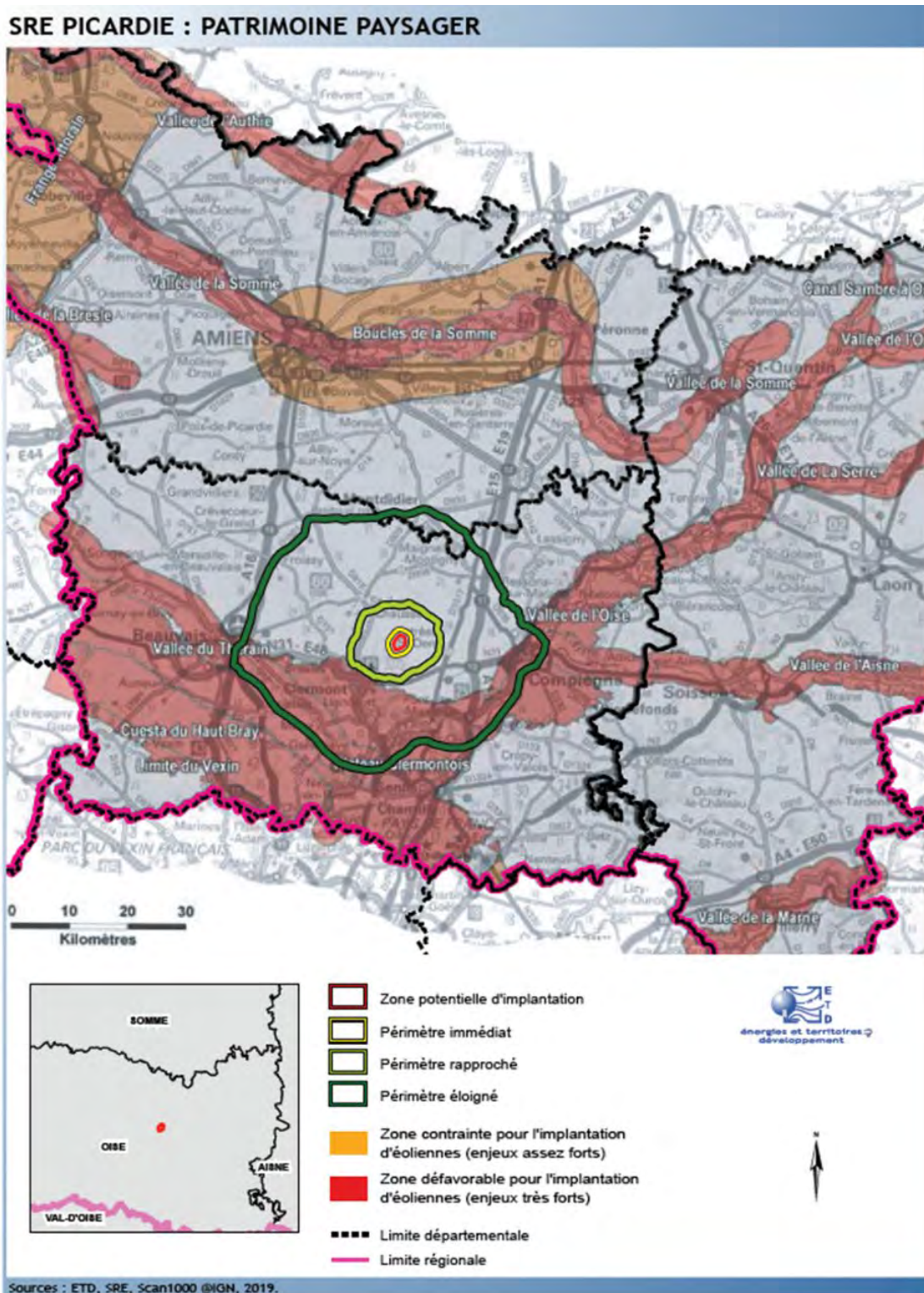


Figure 11 : Carte de synthèse des enjeux paysagers

Les enjeux patrimoniaux :

- Périmètre immédiat et rapproché :
 - La butte Clermont au sud (zone d'enjeus assez forts, sud du site étudié localisé dans la limite nord de ce secteur). Butte de Clermont localisée à environ 8 km du site étudié.
 - Ancienne abbaye de Saint-Martin-aux-Bois au nord (zone d'enjeus très forts, nord du site étudié localisé dans la limite sud de ce secteur). Abbaye localisée à environ 9 km du site étudié.

- Périmètre éloigné :
 - Beaux Monts (Compiègne) à l'est (zone d'enjeus très forts, Compiègne à environ 22 km du site étudié)
 - Château de Tilloloy au nord-est (zone d'enjeus assez forts, château à environ 27 km du site étudié)
 - Château de Folleville au nord-ouest (zone d'enjeus très forts, château à environ 27,5 km du site étudié)
 - Cathédrale de Beauvais à l'ouest (zone d'enjeus très forts, cathédrale à environ 30 km du site étudié)

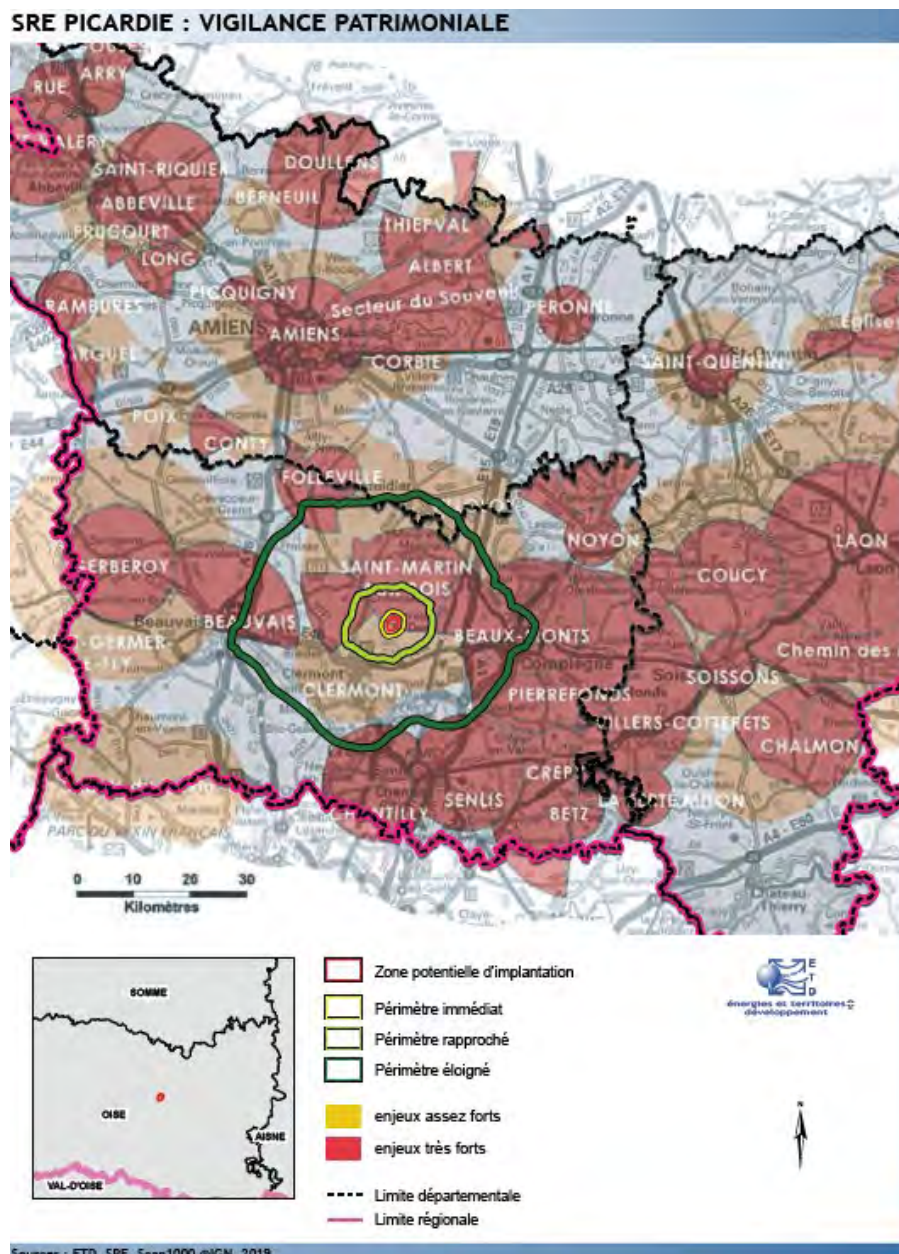


Figure 12 : Carte de synthèse des sensibilités patrimoniales

Synthèse de l'état initial

Le site étudié s'inscrit dans un paysage de plateau de grandes cultures, dont l'ouverture visuelle est conditionnée par la présence de boisements et de vallons qui définissent des échelles de paysage plus fines. C'est le cas à l'échelle du périmètre rapproché et du site même. Le sud-ouest du site est en effet vallonné et boisé, et le nord du site comprend bois et prairies.

Les recommandations paysagères sont les suivantes :

- porter attention aux vues depuis les vallons au sud en particulier Rémécourt localisé à moins d'un kilomètre du site étudié (se reculer du rebord de plateau cadrant ce bourg, secteur sud-ouest du site étudié à sensibilité forte),
- porter attention aux bourgs proches, notamment dans l'emprise visuelle du parc depuis les bourgs localisés au nord-ouest (Noroy) et au sud-est (Fouilleuse) qui sont concernés par la lecture du site étudié dans sa plus grande emprise (environ 4 km),
- porter attention aux vues depuis le hameau des Trois Etots revêtant un enjeu patrimonial et paysager (se reculer du nord-est du site).
- créer un parc éolien à géométrie lisible.

Les sensibilités du sud-ouest et du nord-est du site conduisent à définir le cœur du site qui s'étend sur la partie plane et ouverte du plateau de part et d'autre de la RD101 comme la plus opportune pour définir l'implantation du projet (parcelles de grandes cultures), tout en portant attention au bourg de Noroy (vues immédiates du site).

La carte ci-dessous synthétisent le contexte paysager et les sensibilités.

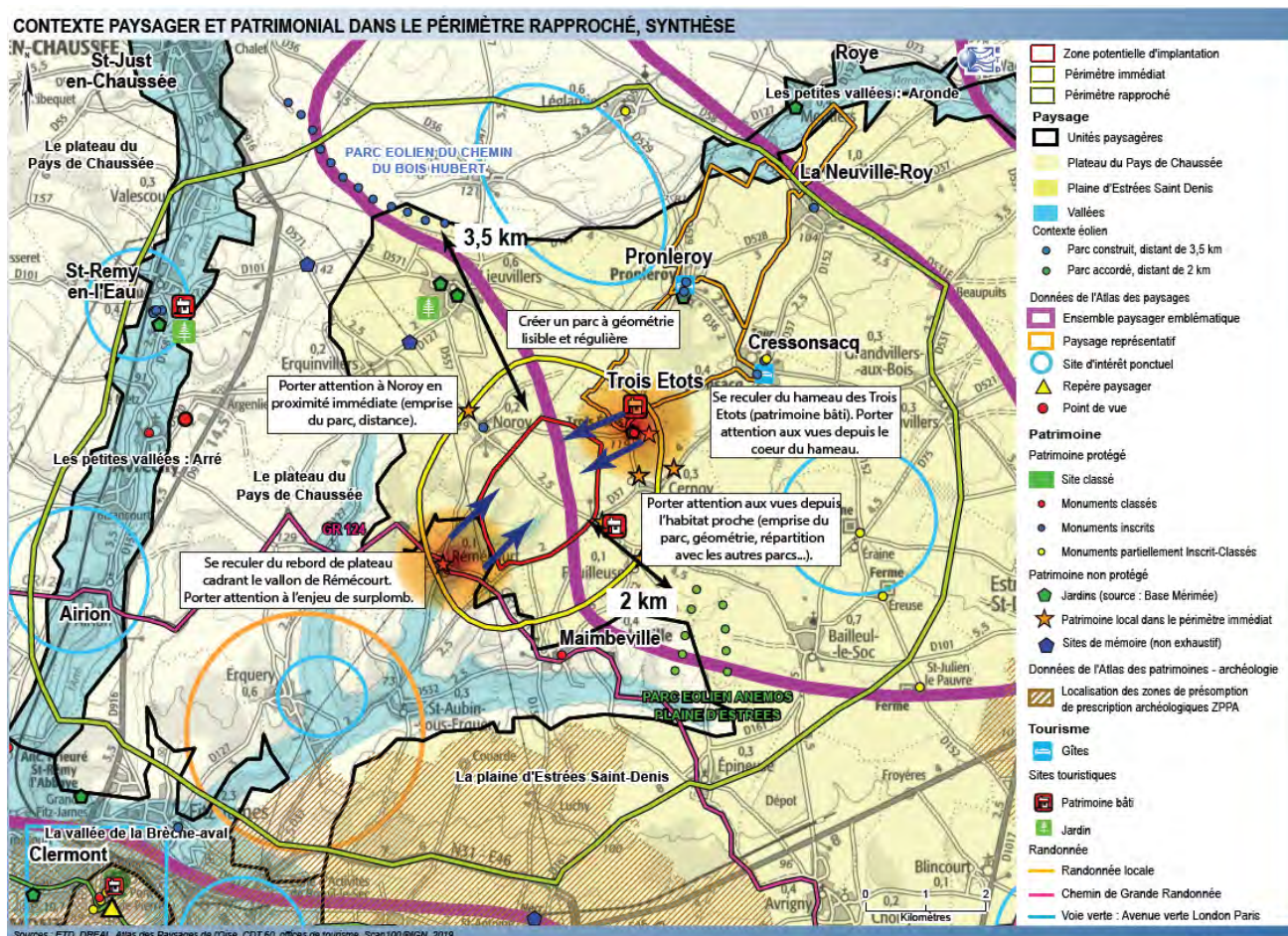


Figure 13 : Contexte paysager et patrimonial dans le périmètre rapproché, synthèse

Sur le milieu sonore

La zone d'étude acoustique du projet est située tout autour de la zone d'étude et englobe l'ensemble des villages à proximité immédiate : Noroy, Cernoy, Fouilleuse, Trois Étots et Rémécourt.

Les sources de bruit principales sont la végétation environnante, l'activité agricole et le passage de véhicule. Cependant, les circulations routières sont fortement intermittentes.

La carte ci-dessous rend compte des points de mesures acoustiques :

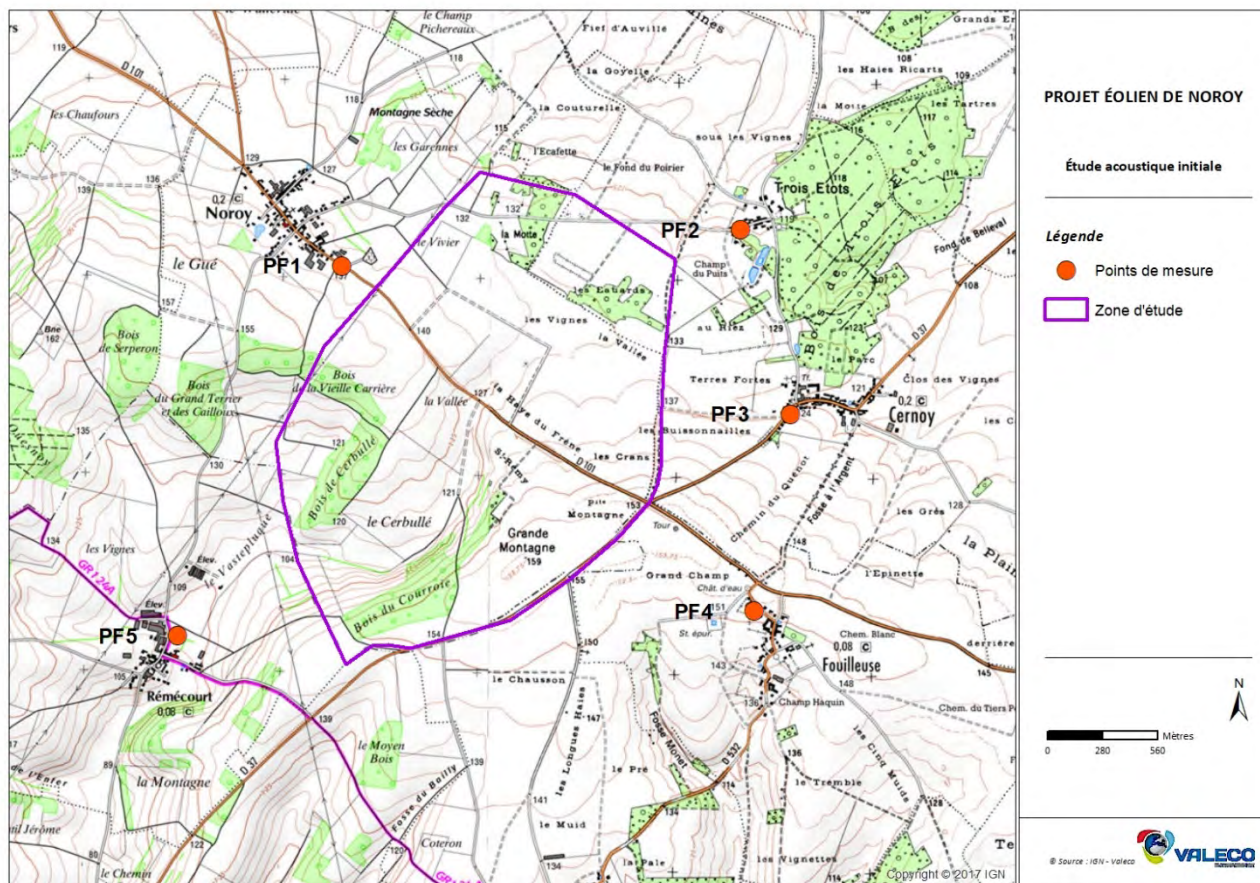


Figure 143 : Localisation des points de mesures de bruit résiduel

La campagne de mesure acoustique sera réalisée en juin 2019.

Un sonomètre sera installé dans chacune des 5 zones sélectionnées, décrites ci-dessus afin de caractériser le bruit résiduel (ou contexte sonore).

Des simulations permettront alors d'évaluer l'impact sonore du parc éolien en calculant le bruit ambiant et ainsi de vérifier que la réglementation est respectée.

Intégration du projet dans son environnement

1 – Sortie Est de Noroy par la D101



2 – Accès Nord-Ouest de Noroy par la D101



3 – La Neuville Roy Nord vue Pronleroy D528



4 – Vue Ouest Bizancourt



6. SOLUTIONS ALTERNATIVES ENVISAGEES

Actuellement aucune étude d'impact n'a été réalisée, seuls les états initiaux ont été rédigés. Nous ne pouvons présenter aucune solution alternative pour le moment. Cependant, lorsque les études d'impact seront finalisées, vous pourrez trouver ces informations lors de l'Enquête Publique qui sera réalisée par le commissaire enquêteur.

7. DEROULEMENT DU PROJET

Etapes passées

15 février 2013

- Passage devant le conseil municipal de Noroy

2 mars 2013

- Délibération du conseil municipal de Noroy autorisant la société Valeco à mener des études en vue de la construction d'un parc éolien

2013-2017

- Levé des contraintes aéronautiques (Défense et Aviation Civile)

Mars 2018

- Lancement des études environnementales pour une durée de 1 an

Août 2018

- Lancement de l'étude paysagère et de l'étude d'impact

Décembre 2018

- Lettre d'info N°1

Mars 2019

- Lancement de l'étude acoustique

Avril 2019

- Lettre d'info N°2
- Installation d'un mât de mesure de vent
- Rendu des rapports d'état initiaux biodiversité, paysage

Mai 2019

- Lettre d'info N°3

Juin 2019

- Campagne de mesure acoustique
- Concertation préalable du 12 au 28 juin

Etapas à venir

7.1.1. INSTRUCTION DU DOSSIER

Après le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale en Préfecture qui est prévu au mois de septembre 2019, l'étape d'instruction par les services de l'Etat démarre. Des compléments peuvent être demandés avant que la recevabilité ne soit accordée. L'instruction se poursuit ensuite par une enquête publique, probablement au 2ème semestre de l'année 2020.

Ce sera finalement le Préfet qui décidera de l'autorisation du projet. Cette autorisation est attendue début 2021.

7.1.2. PRE CONSTRUCTION (2021)

L'étude du raccordement sera réalisée, puis les accords fonciers définitifs seront signés. Un contrat de vente d'électricité sera ensuite conclu avec un distributeur d'électricité.

7.1.3. FINANCEMENT (2021)

Le montage financier sera réalisé avec apport de fonds propres et emprunts bancaires.

7.1.4. CONSTRUCTION ET MISE EN SERVICE (2022-2023)

En 2022, le chantier pourra démarrer avec la réalisation des accès, des plateformes et du réseau électrique. Les éléments des éoliennes seront acheminés puis les éoliennes seront montées.

7.1.5. EXPLOITATION

De la maintenance préventive et de la maintenance curatives seront réalisées, l'exploitation est prévue pour 25 ans au minimum.

7.1.6. DEMANTELEMENT OU REEQUIPEMENT (« REPOWERING »)

Une fois l'exploitation terminée, deux solutions sont offertes :

- 1) Arrêt du projet : démantèlement des éoliennes par l'exploitant du parc éolien et remise en état du site tel qu'avant le projet.
- 2) Rééquipement, aussi appelé « Repowering » : nouvelle phase de développement d'un projet en vue d'installer des éoliennes plus performantes et continuer de produire de l'énergie électrique à partir de l'énergie cinétique du vent.

8. INFORMATION CONTINUE

Afin que le public puisse suivre l'avancement des études et des réflexions sur le projet éolien, un blog à l'attention du public a été créé en 2018 et des lettres d'informations ont été rédigées et transmises au public à partir de décembre 2018.

Le blog permet au public de suivre l'actualité du projet et de l'énergie éolienne en général. Des rubriques permettent également au public d'interagir avec le porteur de projet, de demander des informations et de poser des questions.

Le bilan de la concertation préalable sera publié sur le blog dans un délai de 3 mois après sa clôture.

Le blog est accessible à l'adresse suivante :

http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet_eolien_oise-6006

The screenshot shows the homepage of the project blog. At the top, there is a red navigation bar with the text 'Le Groupe VALECO', 'A propos du projet', and 'Déposer une observation/question', along with a search bar labeled 'Rechercher'. The main header features the title 'Projet éolien de Noroy' and the 'GROUPE VALECO' logo. A blue welcome box contains the text: 'BIENVENUE ! Bienvenue sur ce blog d'information et de concertation proposé par le Groupe VALECO. Vous trouverez, à travers les billets publiés, des informations sur l'avancement du projet ainsi que sur l'énergie éolienne en général. Vous avez également la possibilité de nous faire part de vos observations et questions sur la page "Déposer une observation/question". Bonne visite !' and is signed 'Projet suivi par Pauline Bertrand'. To the right is a grey 'MENU' box with 'Accueil', '1 - Actualités du projet', and '2 - Développement d'un projet éolien'. The main content area displays a list of blog posts: 'LANCLEMENT DE L'ÉTUDE ACOUSTIQUE' (11 Avr 2019), 'LETTRE D'INFORMATION N°2' (27 Mar 2019), 'LETTRE D'INFORMATION N°1' (18 Déc 2018), and 'LANCLEMENT DE L'ÉTUDE PAYSAGÈRE' (12 Sep 2018). Each post includes its category, author, and a brief description.

Figure 15 : Page d'accueil du blog du projet


L'actualité du projet est aussi communiquée à travers les lettres d'informations Au total, 3 lettres d'informations ont été réalisées :

- La première est parue en décembre 2018 et avait pour objet principal de présenter le projet, la société VALECO et de communiquer l'adresse du blog afin de permettre à la population de poser ses questions et d'émettre directement son avis sur le projet ;
- La deuxième lettre, parue en avril 2019, visait à présenter le mât de mesure de vent, la campagne de mesure acoustique et l'actualité du projet ;
- La troisième lettre qui vient de paraître (mai 2019) présente le projet final, son implantation. Elle informe également le public sur la mise en place de la concertation préalable et son déroulement.


Zoom sur... Le Groupe VALECO

Le Groupe VALECO c'est...

- ✓ Une structure 100% française appartenant à :
 - La famille GAY à 65%
 - La Caisse des Dépôts et Consignation à 35%
- ✓ Un producteur d'électricité renouvelable depuis 20 ans
- ✓ 300 MW éoliens en exploitation :
 - 131 éoliennes,
 - 15 centrales,
 - 1 poste électrique 225 000 V.




Parc éolien de Champs Perdus (80)




Centrale solaire de Lunel (34)

80 MW de centrales solaires en exploitation réparties au sol et en toiture, dont la première centrale au sol en France (Lunel (34) en 2008)



Parc éolien de Le Margnéq (R1)

- ✓ 1 000 MW de projets éoliens en développement, notamment :
 - Oise
 - Somme
 - Pas de Calais
 - Poitou Charentes (Charente, Deux-Sèvres)

 Ce document a été imprimé à partir de papier recyclé

PROJET ÉOLIEN DE NOROY

Sur la commune de Noroy

Lettre d'information N°1 - décembre 2018


A la Une...

Historique du projet

Dès 2013, la société VALECO étudie, en partenariat avec la commune de Noroy, la possibilité d'implanter un parc éolien sur le territoire. Une étude sur les potentialités de développement est alors lancée et le conseil municipal de Noroy autorise la société VALECO à mener ses études en vue de la construction d'un parc éolien, par délibération le 3 mars 2013. Mais ce n'est qu'après la levée de certaines contraintes aéronautiques que les prospections foncières peuvent se dérouler en 2016 et 2017.

La zone d'étude


Le site d'étude (aussi appelé Zone d'implantation Potentielle ou « ZIP ») a été élargi afin d'étudier les enjeux locaux dans leur globalité. Il s'étend sur environ 350 ha sur les territoires communaux de Noroy et de Cernoy. Les parcelles concernées sont des bois et des terrains agricoles.



Map showing the study area (ZIP) in Noroy, France, with a legend for 'Zone d'étude environnementale'.

Pour toute question, vous pouvez contacter :

Yannick VIALLES
 Chef de projets
 04 67 40 74 00
yannickvialles@groupevaleco.com
 188 Rue Maurice Béjart - 34184 Montpellier
www.groupevaleco.com


 GROUPE VALECO
Producteur d'Énergies Renouvelables

Conduite de l'étude de faisabilité

Rien n'est encore décidé à ce jour. Ce sont les études techniques et environnementales qui vont permettre de déterminer la faisabilité de ce projet et également d'en définir le contour : nombre d'éoliennes, taille, puissance, emplacements.


Afin d'établir un état initial exhaustif du site, des expertises concernant les milieux naturels, le paysage et l'acoustique sont réalisées par des bureaux d'études indépendants. Ces études vont permettre d'évaluer l'ensemble des enjeux présents, et ainsi définir le projet de moindre impact. Les premières expertises à avoir démarrées sont celles sur les milieux naturels car elles sont les plus longues :

Étude des milieux naturels

 ALISE ENVIRONNEMENT

L'étude de la faune et de la flore se déroule sur une année complète afin d'inventorier les espèces selon leur cycle phénologique (migration, reproduction, floraison, ...). Ce sont les naturalistes du bureau d'étude ALISE Environnement qui procèdent aux observations et analyses des sensibilités depuis mars 2018 et ce, jusqu'à mars 2019 au moins.


Étude paysagère

 ETD

L'étude paysagère a été confiée au bureau d'étude ETD. Cette expertise consiste à partir de données bibliographiques et de journées de terrain, à réaliser une analyse paysagère dans le but de composer un projet d'aménagement cohérent et en harmonie avec son environnement. Elle a débuté en août 2018.

Étude acoustique


Le bureau d'étude pour réaliser les expertises relatives au bruit n'est pas encore connu. Ce sera un bureau d'étude indépendant et qualifié pour l'activité « Etudes acoustiques ». Pour ce faire, les ingénieurs acousticiens installeront des sonomètres au niveau des habitations à proximité du site afin de mesurer le niveau sonore ambiant. Des simulations permettront ensuite de s'assurer que l'implantation définit respecte la réglementation acoustique.


Rose des vents long terme (source vortexdc.com)

L'actualité de votre projet

Il a été convenu que les études seraient réalisées en étroite concertation avec la mairie et en toute transparence vis-à-vis des populations concernées. Pour cela, nous avons créé un blog afin que chacun puisse suivre l'avancement des études et des réflexions sur le projet éolien.

Des rubriques vous permettent d'interagir avec les porteurs du projet, de demander des informations et poser des questions. Le blog est accessible à l'adresse suivante : http://blog.groupevaleco.com/?blog-projet_eolien_oise-6006



Projet éolien de Noroy

En savoir plus sur l'éolien

L'éolien aujourd'hui en France

- ✓ 14 367 MW installés au 1er juillet 2018
- ✓ Objectif national : 40 000 MW en 2028 (dont 35 000 MW terrestres)
- ✓ Hauts-de-France : devenue 1^{re} région de France avec plus de 3 470 MW raccordés et 800 parcs → objectif de 5 000 MW en 2020

L'éolien en France crée 4 emplois par jour en 2018

L'augmentation des capacités éoliennes contribue à la croissance de l'emploi sur le territoire. En 2018, 18 000 emplois directs et indirects sont recensés dans l'éolien, soit une augmentation de plus de 18% par rapport à 2015, et une croissance de plus de plus de 50% depuis 2013. En Europe l'éolien rassemble près de 330 000 emplois.

Source: observatoire de l'éolien

Les éoliennes et le changement climatique

L'énergie éolienne est une source renouvelable inépuisable et non polluante. Par conséquent, elle n'émet pas de gaz participant à l'effet de serre. La production d'électricité renouvelable par une éolienne moderne permet l'économie de 2 000 tonnes de rejet de CO₂ par an.

Pour plus d'information consultez le site de France Énergie Éolienne : <https://fee.asso.fr>

Figure 16 : Lettre d'information n°1